

AVIS DE DELIVRANCE

CNR indique qu'il a été conclu le **15/09/26**, sous la référence **19259 avenant 1**, un titre d'occupation du domaine public qui lui a été concédé sur les communes de **Saint Paul Trois Châteaux et de Bollène**, une mise à disposition :

d'un terrain, d'une superficie de 118157 mètres-carrés environ dont les références cadastrales sont les suivantes :

<u>commune</u>	<u>section</u>	<u>numero</u>	<u>Surface (m²)</u>
Bollène	A	1189	908
Bollène	A	1217	780
Bollène	A	1220	480
Bollène	A	1221	396
Bollène	A	1318	4559
Saint-Paul-Trois-Châteaux	X	161	81683
Saint-Paul-Trois-Châteaux	X	271	26797
Saint-Paul-Trois-Châteaux	X	277	583
Saint-Paul-Trois-Châteaux	X	279	250
Saint-Paul-Trois-Châteaux	X	281	987
Saint-Paul-Trois-Châteaux	X	283	459
Saint-Paul-Trois-Châteaux	X	285	280
Total			118157
Dont-extension			1340

le tout figurant sur le(s) plan(s)/la(les) vue(s) aérienne(s) de situation ci-après.

Ce titre est consultable sur demande à l'adresse suivante en précisant la référence **19259 avenant 1** :

- @cnr.tm.fr,
- OU Direction des Territoires Rhône Aval - Equipe Domaniale – 25 bis chemin des rocailles, BP 194 - 30401 Villeneuve les Avignon Cedex.

Cette conclusion peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, ceci auprès du Tribunal administratif de Grenoble, situé au 2 place Verdun. Téléphone : 04.76.42.90.00. Télécopie : 04.76.42.22.69 - greffe.ta-grenoble@juradm.fr ainsi que le Tribunal administratif de Nîmes - 16 avenue Feuchères - CS 88010 30941- Nîmes cedex 09 - tél. : 04 66 27 37 00 - greffe.ta-nimes@juradm.fr - <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

Le présent avis a été mis en ligne le **16/09/26**.

.../...







